RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n° 202402154 portant délégation de signature à monsieur Quentin GUILLEMAIN

Publié le 20 février 2024, Mis à jour le 20 février 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu *le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;*
Vu *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*
Vu *l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;*
Vu *le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;*
Vu *le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;*
Vu *le contrat à durée indéterminée du 1er février 2016 recrutant monsieur Quentin GUILLEMAIN, en tant qu'agent contractuel de la fonction publique de catégorie A, sur le poste de chef de cabinet du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,*

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à monsieur Quentin GUILLEMAIN, chef de cabinet du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer dans la limite de ses attributions :
- Les ordres de mission ;
- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Les certificats administratifs relatifs au frais de mission, de réception et de représentation, aux prestations juridiques et de conseil.

Article 2

La décision n°202312311 du 31 décembre 2023 est abrogée.

Vanves,

Le 15 février 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n° 202402154 portant délégation de signature à monsieur Quentin GUILLEMAIN

Publié le 20 février 2024, Mis à jour le 20 février 2024